Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20260429-2025_05_13-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de Val-Couesnon

Commune de VAL-COUESNON — Délibération 2026-05-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026
Date de convocation : 16 et 22 avril 2026
En exercice : 29 ; présents et représentés : 29

Présents : M. Emmanuel HOUDUS, M. Loeiz RAPINEL, Mme Huguette GARNIER, M. Raymond HALAIS, Mme Solenne ROBINARD, M. Gilles DRONIOU, Mme Marie-Antoinette JUHEL, M. Matthieu JOUVENCE, M. Louis HALAIS, M. Michel VIALLARD, Mme Sabrina MACHARD, M. Laurent GORÉ, M. Pascal LAMBERT, M. Dominique BRAULT, Mme Emmanuelle SCHULZE-THEBAULT, M. Thibaud de ROHAN CHABOT, Mme Mélanie CLOSSAIS, Mme Cyrine CHARON, M. Jean-Yves GUILLARD, M. Thierry LECOCQ, Mme Nadine LUCAS, Mme Nathalie PUY, Mme Delphine LEMOINE, Mme Sophie MONTAUFRAY, M. Cyrille BOUTET.

Excusés : Mme Brigitte BARBIER (pouvoir à Mme JUHEL), Mme Christèle BATTAIS (pouvoir à Mme GARNIER), Mme Marine CUMINET (pouvoir à M. LAMBERT). Mme Caroline OLLIVIER (pouvoir à Mme MACHARD)

Secrétaire de séance : M. Gilles DRONIOU

Désignation dans les syndicats et organismes extérieurs (série n°2)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, par suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de désigner des délégués afin de représenter la commune au sein des syndicats et autres organismes extérieurs.

			TITULAIRE(S)	SUPPLÉANT(S)
Syndicat Mixte du Couesnon Aval	4 titulaires	4 suppléants	M. Gilles DRONIOU M. Matthieu JOUVENCE M. Louis HALAIS M. Laurent GORÉ	M. Jean-Yves GUILLARD
Agence Locale de l'Energie (ALE) du Pays de Fougères	1 titulaire	1 suppléant	M. Loeiz RAPINEL	M. Matthieu JOUVENCE
Natura 2000 / PETR « Mont-Saint-Michel et sa baie »	1 représentant		M. Pascal LAMBERT	

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Il est donc procédé à un vote à main levée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la désignation dans les syndicats et organismes extérieures telle que présentée ci-avant.

Pour extrait certifié exécutoire,
À Val-Couesnon, le 4 juin 2026.

Le Maire,
Emmanuel HOUDUS

MAIRIE DE VAL-COUESNON (Ille-et-Vilaine)

Date d'affichage de la délibération : 4 juin 2026